

BAREME D'HONORAIRES 2023

VENTES

Montant de la vente en Euros €	Honoraires T.T.C
Jusqu'à 200 000*	7%
De 200 001 € à 250 000 €*	6%
De 250 001 € à 350 000 €*	5%
De 350 001 € à 1200 000€	4%
Au-delà de 1200 001€	3%

Tous les prix de vente annoncés sont Honoraires d'Agence Inclus (HAI).

La commission d'agence est à la charge de l'acquéreur selon stipulation du mandat.
L'annonce précisera son montant T.T.C. en pourcentage du prix de vente, ainsi que le prix de vente hors honoraires.

TARIFS DE LOCATIONS A USAGE D'HABITATION VIDE, MEUBLEE OU MIXTE

- Honoraires à la charge du locataire. Résidence principale du locataire. Art 5 de la Loi du 6 juillet 1989 modifié par le Décret N°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail	12 € / m ² TTC*
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC*

* honoraire peut-être réduit à 0 pour les étudiants.

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la Loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égale aux plafonds fixés par le décret N°2014-890 indiqués ci-dessus

- Honoraires à la charge du propriétaire :

Honoraires comprenant : la mise en location, visites, constitution du dossier locataire, négociation, rédaction du bail et de l'état des lieux :	15 € / m ² TTC*
--	----------------------------

*Hors chambres de service et parking : un mois de loyer avec charges comprises

- Honoraires à la charge du locataire. Résidence secondaire ou locataire personne morale (exclue du champ d'application du décret N°2014-890) :

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail et de l'état des lieux :	Un mois de loyer charges comprises TTC
---	--